

## Saint Didier sous la Révolution.

S<sup>t</sup> Didier, qui existait au IX<sup>e</sup> siècle, faisait jadis partie de l'archiprêtré de Lusy. Il était un des 26 archipr. du diocèse d'Autun. Il n'a cessé d'en faire partie qu'en 1822. La paroisse de S<sup>t</sup> Didier a de tjs appartenu au diocèse d'Autun. Le patron de la cure dont le revenu était de 1000 livres, E à l'Evêque, les dîmes se partageaient en 1729 entre le curé du lieu, celui de S<sup>t</sup> Nizier, le Seigneur de Cussy et le Marquis de Montjeu. Vint ensuite l'anarchie et la période révolutionnaire. Durant cette époque en 1793, S<sup>t</sup> Didier perdit son nom religieux et fut appelé Mont d'Arroux de nivôse (7 nov. 1793) à frumaire an III. On vend le pres dépendant de la cure. Cette commune est déclarée chef-lieu de canton, ce qui heureusement empêche le presbytère et peut-être l'Eglise d'être vendus. Ses cloches sont brisées à l'exception d'une, les vases sacrés envoyés au district révolutionnaire, les ornements pillés. En un mot, l'Eglise reste veuve pdt 10 ans. Le 13 déc. 1792, M. Jean-Pierre Davot, curé de la paroisse commence à signer, non + curé, mais officier public. C'est à S<sup>t</sup> Didier, ds l de ses Nouvées diocésaines en mai 1793 où il donna la confirmation que le malheureux évêque Gouttes prononça les paroles qui devaient le conduire à l'échafaud. Le curé de la paroisse, J.P. Davot, constitutionnel lui-même pu faire honneur à l'évêque avait invité ses confrères voisins et qques notables de la paroisse. Durant le dîner, la conversation tomba sur ce qui se passait à Paris, sur la mort de Louis XVI et sur la terreur révol. Le prélat n'eut point la prudence de cacher sa pensée, il s'ajutoya sur le sort du roi et da même dire en présence de tous ses convives, que "le gouvernement républicain ne convenait pas à la France... que la France était bien trop grde pu rester lgtps en république...". Dénoncé d'abord comme royaliste, puis comme fanatique, parce qu'il persistait ds l'exercice du S<sup>t</sup> Ministère, Gouttes fut arrêté le 18 Nivôse an II (27 janv. 1794) et incarcéré à Autun. De là, il fut transféré à Mâcon, puis à Paris, où il mourut le 26 Mars 94. J.P. Davot compromis également ds l'affaire Gouttes échappa à l'exécution capitale.